

Synthèse conclusive

L'implication de la France au Cameroun au paroxysme de la répression (1955-1962)

1. Le Cameroun...

-  Territoire du Cameroun (1961)
-  Frontière de Cameroun sous tutelle française puis de la République du Cameroun jusqu'à la réunification
-  Limites de régions (1961)
-  Limites de départements (1961)
-  Yaoundé, capitale du Cameroun : siège de l'administration coloniale puis du gouvernement camerounais
-  Chef-lieu de région

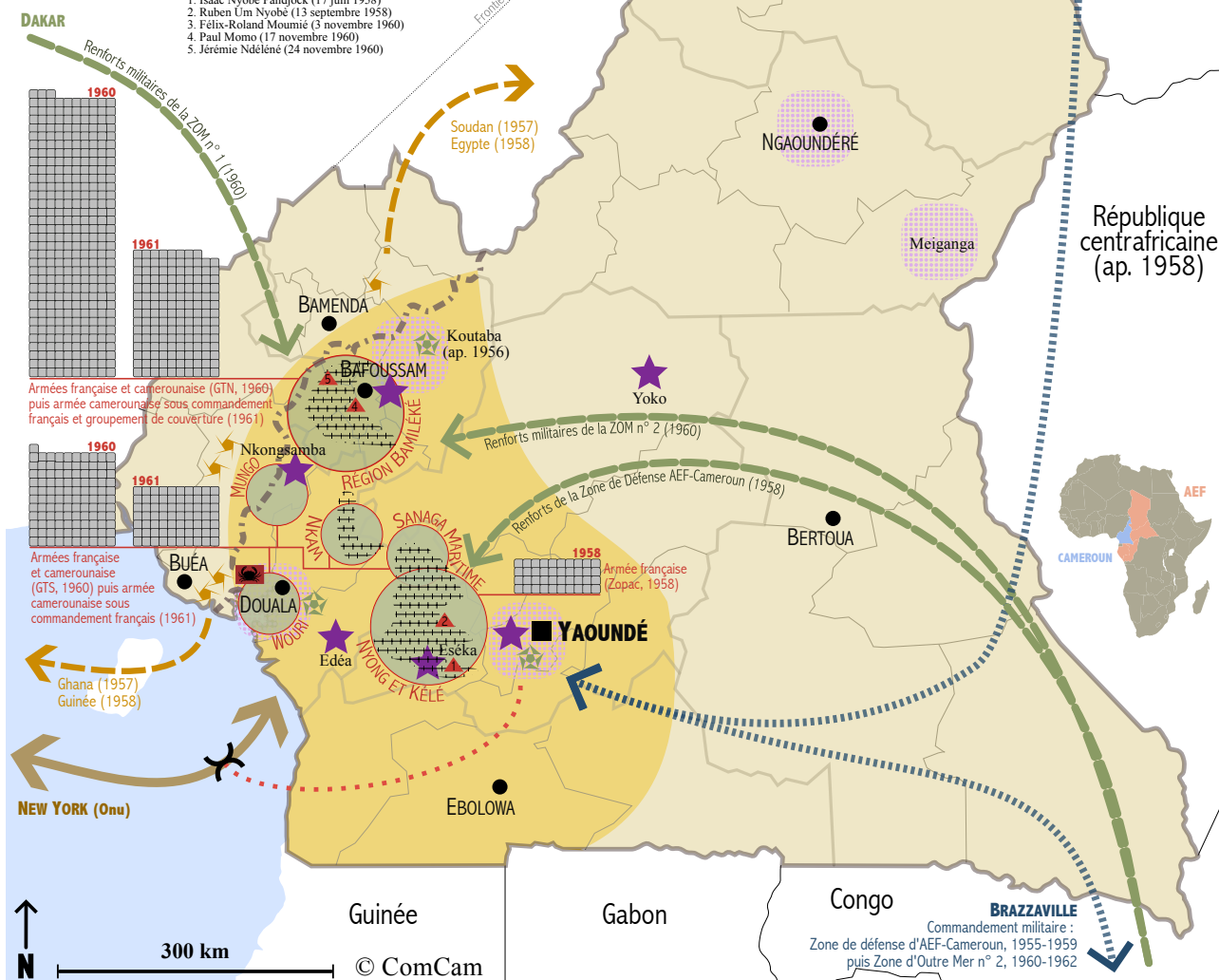
3. ... à la guerre de décolonisation

- Chaine de commandement des autorités françaises au Cameroun
- Garnisons de l'armée française avant 1960 (forces organiques du Cameroun)
- Renforts des troupes coloniales provenant de la Zone de Défense d'AEF-Cameroun ou des Zones d'outre-Mer
- Espaces de concentration des opérations militaires menées/dirigées par l'armée française
- Principaux espaces de déplacements forcés des populations civiles vers les camps dits de "regroupement"
- Nombre minimal de combattant es tué es par l' sous son commandement. *Un carré représente*

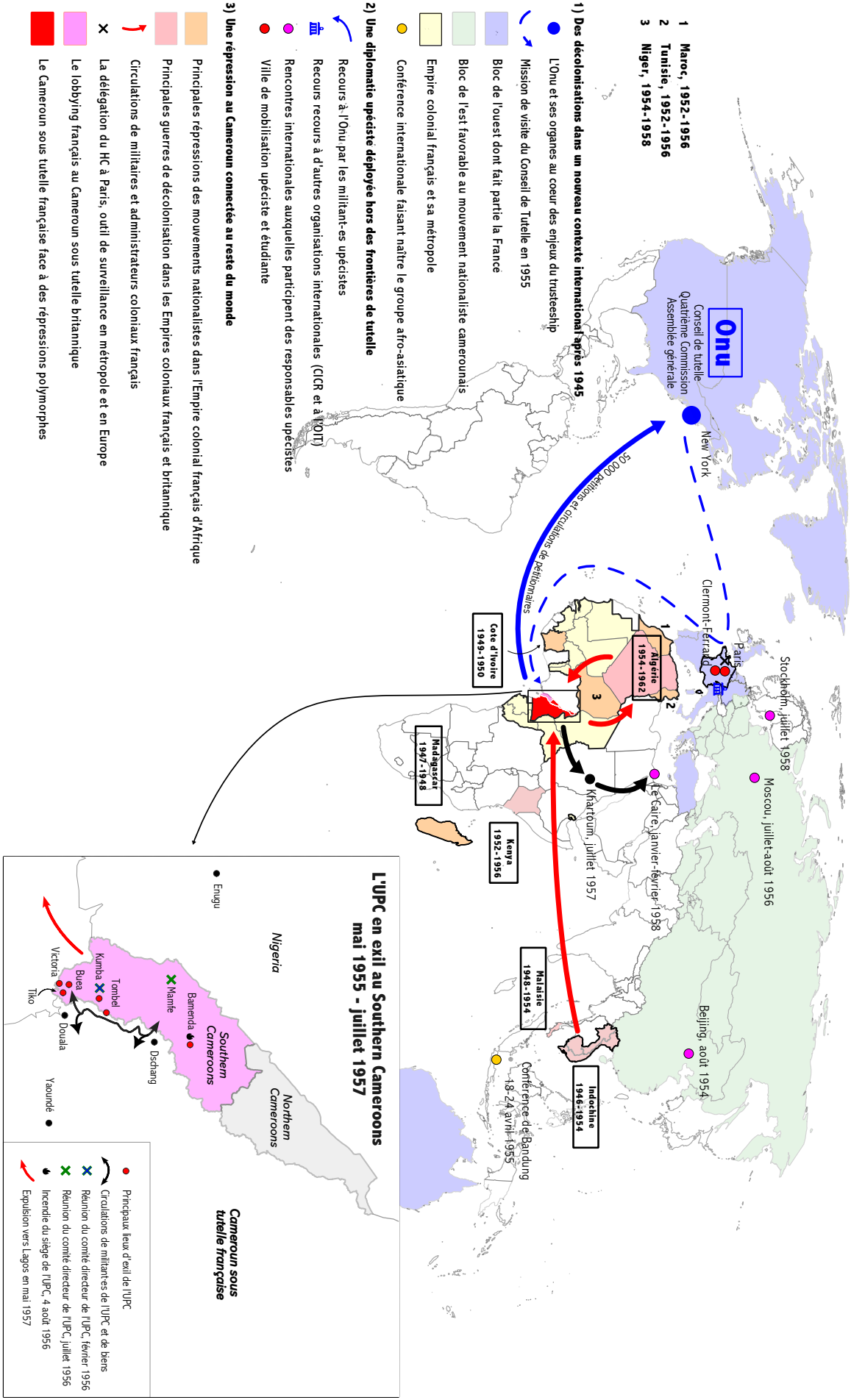
- ### Lieux d'assassinat des principaux leaders upécistes
1. Isaac Nyobè Pandjock (17 juin 1958)
 2. Ruben Um Nyobé (13 septembre 1958)
 3. Félix-Roland Moumfi (3 novembre 1960)
 4. Paul Momo (17 novembre 1960)
 5. Jérémie Ndelélé (24 novembre 1960)

2. ... de la répression politique de l'UPC ...

-  Fondation de l'UPC (1948)
-  Région de forte mobilisation upéciste : activités militantes (jusqu'à l'interdiction de juillet 1955), puis de maquis et de 'guérilla'
-  Principaux espaces de la répression politique de l'opération (police, gendarmerie, garde camerounaise)
-  Prisons accueillant de nombreux ses prisonnier·ères politiques
-  Présence des militant·es upécistes au Cameroun sous tutelle britannique
-  Exil des leaders upécistes à l'étranger après leur expulsion (1957)
-  Stratégie de mobilisation internationale de l'UPC à l'Onu et effets-retours
-  Diplomatie répressive visant à entraver les actions de l'UPC à l'Onu



Mobilisations internationales de l'UPC, décolonisations et répressions (1946-1958)



Chargée d'étudier le rôle et l'engagement de la France dans la lutte contre les mouvements indépendantistes et d'opposition au Cameroun de 1945 à 1971, le volet « Recherche » de la Commission franco-camerounaise livre ici une histoire globale d'une guerre de décolonisation encore trop méconnue. Suivant un fil chronologique, ses quatre sections permettent de retracer la genèse de l'affrontement entre les autorités coloniales et les oppositions indépendantistes au prisme du temps long de la situation coloniale (1945-1955), puis le glissement des répressions politique, diplomatique, policière et judiciaire vers la guerre menée par l'armée française (1955-1960), dont l'action se poursuit malgré la transition politique et l'indépendance du Cameroun (1960-1965) – et même au-delà, l'aide française se maintenant dans le cadre de la coopération entre les deux pays (1965-1971).

SECTION 1

Les premières stratégies de lutte contre les forces émancipatrices au Cameroun (1916-1955) : défense des intérêts français, contrôle de la vie politique et violences

Cette section étudie les premières stratégies de lutte déployées par les autorités françaises contre les forces émancipatrices au Cameroun de 1916 à 1955, en particulier à partir de la Seconde Guerre mondiale, lorsque le mouvement indépendantiste s'affirme.

En prologue, le rapport commence par l'étude, déjà bien renseignée par les historien·nes, de l'occupation coloniale européenne de la fin du XIX^e siècle et la partition du *Kamerun* allemand en deux mandats de la Société des Nations (SDN) après la Première Guerre mondiale, mais en connectant ces deux épisodes à la question de la guerre du Cameroun. En effet, dès la fin du XIX^e siècle, la France et le Royaume-Uni convoitent ce territoire pour son potentiel économique et stratégique, ce qui explique la volonté de la France d'y préserver sa domination jusqu'à la fin de la période coloniale – et ensuite son influence bien au-delà. Pendant et après la Première Guerre mondiale, le gouvernement français exerce une pression diplomatique auprès des Alliés pour obtenir la création de mandats de la SDN satisfaisant ses ambitions territoriales et politiques. La France cherche, dès le début effectif du mandat, à exploiter le Cameroun comme l'une de ses colonies, outrepassant ainsi le fragile droit international que cherche à faire appliquer la SDN, considérée comme un frein à ses ambitions politiques et économiques en Afrique centrale. La Seconde Guerre mondiale confirme tout l'intérêt de ce territoire pour la puissance française.

Au même titre que le Congo, l'Oubangui-Chari et le Tchad, le Cameroun rejoint dès la fin août 1940, l'Afrique française libre, qui permet à de Gaulle d'obtenir une assise territoriale et une légitimité politique pour poursuivre la guerre, au prix cependant d'un effort de guerre brutal exigé des populations camerounaises. Plus de 4 000 tirailleurs camerounais s'engagent et se battent alors aux côtés des Forces françaises libres contre les troupes de l'Axe. Le Cameroun acquiert ainsi une dimension symbolique dans le récit de la libération de la France pour tous·tes les résistant·es qui y ont transité. Ce fait explique la manière dont les autorités françaises ont, de nouveau, cherché à intégrer le Cameroun à l'empire colonial français dès la fin du conflit, lors du processus de négociation diplomatique autour du devenir des territoires sous mandats. Malgré un important *lobbying* au sein de la nouvelle Organisation des Nations Unies (Onu), afin de maintenir sa domination sans contrôle international, des accords sont finalement signés en 1946 : l'ancien Cameroun sous mandat français devient un territoire sous sa tutelle qui doit, en théorie, rapidement évoluer vers l'autonomie et l'indépendance. Mais la volonté française de continuer à le diriger comme une « partie intégrante » de son empire perdure et conditionne la manière dont les différents gouvernements et les autorités coloniales, souvent composés d'anciens résistants, agissent pendant la guerre du Cameroun.

Cette section met aussi particulièrement l'accent sur le dynamisme politique des Camerounais·es après 1944, que ce soit par le biais de la création de syndicats, d'associations ou de mouvements qui réclament désormais l'indépendance et la réunification avec la partie sous tutelle britannique. Notre étude se place à hauteur d'individus longtemps invisibilisés, des hommes et des femmes qui ont favorisé cette émancipation politique : les syndicalistes en poste au Cameroun, proches des futur·es membres de l'Union des populations du Cameroun (UPC) créée en 1948, de l'Union démocratique des femmes camerounaises (Udefec) créée en 1952 et de la Jeunesse démocratique du Cameroun (JDC) créée en 1954. Ce travail porte de nouveaux regards sur la manière dont les Camerounais·es se sont emparé·es des idées nationalistes, guidé·es par les principaux dirigeants upécistes comme Ruben Um Nyobè, Félix-Roland Moumié, Abel Kingué et Ernest Ouandié, que ce soit au sud et à l'ouest du pays, déjà étudiées par de nombreux·euses historien·nes, mais aussi dans les régions moins connues du Mbam, du nord ou de Kribi. La

granularité de nos analyses permet de cerner pourquoi les autorités françaises n'arrivent pas à entraver, malgré leurs efforts constants, le succès croissant de l'UPC auprès des populations camerounaises, ce qui les incite à recourir à un ensemble de méthodes légales, illégales et violentes pour contrecarrer cette influence.

La répression policière et judiciaire des militant-es nationalistes s'accompagne, par ailleurs, d'une tentative de contrôle de la vie politique. Les autorités coloniales créent des partis spécifiquement destinés à contrecarrer l'UPC : en faisait le choix de renommer ces partis, alors dits « administratifs », en « partis de collaboration », nous souhaitons souligner que les autorités coloniales françaises corrompent et manipulent la vie politique camerounaise pour maintenir leurs positions en pleine période de décolonisation et de guerre froide.

Grâce au croisement d'archives de la France d'Outre-mer et de celles de la justice militaire dévoilées à cette occasion, nous avons pu étudier avec minutie les événements violents de Douala de septembre 1945 requalifiés ainsi par la Commission, afin de s'affranchir du terme péjoratif « d'« émeutes » longtemps utilisé pour les décrire, et afin de mieux les inscrire dans la vague de répressions françaises qui se déroulent en Algérie, au Sénégal et à Madagascar après la Seconde Guerre mondiale. Le rapport souligne le rôle joué par une poignée de colons français dans l'intensification des violences et l'incapacité des autorités politiques à maîtriser celles-ci. Ces colons refusent toute réforme remettant en cause leur domination politique et économique et leurs privilèges sociaux. Ils s'organisent en « États-Généraux » pour dénoncer les réformes issues de la conférence de Brazzaville de 1944, pourtant encore bien timides à l'égard des Camerounais-es. On découvre la faiblesse du gouverneur Henri Nicolas face à ces colons agressifs et vindicatifs clairement identifiés, qui s'opposent aux manifestations des plus démunis-es de Douala, touché-es par le difficile contexte économique d'après-guerre. Débordé, le gouverneur accepte de leur fournir des armes, comme l'atteste un petit cahier retrouvé par la Commission dans les archives militaires. Ces colons et certains aviateurs français de l'escadrille Béthune, outrepassant leur mission, constituent les acteurs répressifs de cette première séquence violente, dont le bilan humain officiel (neuf tué-es) est largement sous-estimé. Les sanctions prises à l'issue des événements illustrent parfaitement le fonctionnement d'une justice coloniale racialisée : on compte des milliers d'arrestations parmi les manifestant-e-s et des centaines de condamnations à des peines de prison ou de travaux forcés. À l'inverse, seuls quelques colons sont mis en examen et inculpés pour « rébellion contre l'autorité ». Les aviateurs sont jugés par un Tribunal militaire créé pour l'occasion : tous sont mis aux arrêts pendant quelques semaines et leur capitaine se voit retirer son commandement. La culpabilité de certains administrateurs est reconnue, mais ceux-ci restent majoritairement en poste. Les événements violents de Douala de septembre 1945 deviennent dès lors un moment symbolique pour les nationalistes camerounais-es qui y voient la preuve que le réformisme colonial d'après-guerre est incapable de satisfaire leurs attentes, alors que les autorités de tutelle ne peuvent qu'opposer une réponse autoritaire et répressive à leurs aspirations.

Soucieux de connecter les analyses portant sur le Cameroun sous tutelle française et le Cameroun sous tutelle britannique, notamment au sud avec le *Southern Cameroons*, cette section montre aussi comment la répression du mouvement indépendantiste camerounais transcende les frontières des deux Cameroun par le biais d'un système de surveillance de l'UPC dès le début des années 1950. Elle détaille ainsi les premiers échanges entre les principaux mouvements nationalistes dans les deux territoires, dont les protagonistes évoquent déjà une potentielle réunification crainte par les autorités coloniales françaises. Celles-ci demandent, à ce titre, à leurs homologues britanniques de contrôler les contacts entre ces nationalistes camerounais-es et de leur communiquer des renseignements sur leurs activités. Le rapport souligne également, dans cette perspective d'histoire globale et connectée, que l'Onu devient rapidement un lieu d'affrontements oratoires et idéologiques entre les membres de l'UPC et les autorités coloniales. Le gouvernement français, *via* ses diplomates, aidé par le gouvernement américain, notamment son consulat à Paris, se livre ainsi à une tactique d'obstruction systématique des acteurs nationalistes, visant à empêcher la diffusion et la circulation de leurs idées. Tous sapent ainsi régulièrement et délibérément l'autorité de l'Onu en les empêchant de se rendre à New York pour plaider leur cause lors des auditions devant la Quatrième Commission de l'Assemblée Générale. Rarement efficace, cette politique s'accompagne d'une mobilisation de sa délégation permanente et d'acteurs camerounais acquis à sa cause pour discréditer les propos des upécistes et défendre le *statu quo* politique, aidée par les puissances impériales alliées. De même, leurs pétitions envoyées au Conseil de Tutelle sont méthodiquement contredites par d'autres, écrites par les dirigeants de partis de collaboration. Dans la même veine, les premières missions des visites de l'Onu de 1949 et 1952 au Cameroun, censées évaluer les progrès vers l'autonomie politique, sont étroitement encadrées par les autorités coloniales. *In fine*, il s'avère que l'Onu, confrontée aux diverses formes de la répression diplomatique menée par les autorités françaises, est incapable de défendre les droits fondamentaux des Camerounais-es.

SECTION 2

Les répressions polymorphes, du moment 1955 à la guerre en Sanaga-Maritime

La deuxième section de ce rapport s'ouvre sur le point de bascule que constitue le « moment 1955 » dans la lutte menée contre le mouvement indépendantiste et qui aboutit à sa disparition de la scène politique légale. Cette vaste séquence répressive, de janvier à juillet, est ici expliquée de manière détaillée, au plus près des acteur·rices impliqué·es.

Un responsable civil y joue un rôle crucial : le nouveau Haut-Commissaire, Roland Pré. Anticomuniste notoire, distingué pour ses méthodes autoritaires en Afrique occidentale, il propose des réformes structurelles, tout en engageant une politique répressive contre le mouvement nationaliste. Il est aidé en cela par certains fonctionnaires, l'Église catholique et les partis de collaboration, et secondé par une magistrature et des forces de sécurité mises au service de la répression. Dans un contexte socio-économique et politique tendu depuis son arrivée en janvier 1955, de nouveaux événements violents se produisent du 15 au 29 mai dans le Mungo, la Sanaga-Maritime, la région Bamiléké – mais aussi, à Douala et Yaoundé – alors que Ruben Um Nyobè, secrétaire général de l'UPC revenu de l'Onu, poursuivi en justice, est déjà entré en clandestinité dans son village natal, près de Boumnyebel. L'engagement politique des femmes qui s'est structuré et développé dans la première moitié des années 1950 se poursuit avec la participation active aux actions de mai 1955 – elles sont présentes dans toutes les manifestations et les protestations au sein des villes et villages. Des rassemblements upécistes, très suivis par les populations, sont perturbés par l'intervention d'opposant·es ou de « forces de l'ordre », ce qui entraîne des affrontements de rue, l'arrestation de militant·es, plusieurs dizaines de blessé·es et officiellement, 26 tué·es. Si ce type de mesures antinationalistes est un *modus operandi* dans l'empire colonial français d'Afrique après 1944, le rapport montre la manière dont les autorités, au premier rang desquelles Roland Pré, militent *via* divers réseaux politiques au sein du gouvernement français d'Edgar Faure, et notamment du ministre de la France d'Outre-mer, Pierre-Henri Teitgen, pour obtenir la dissolution de l'UPC, de la JDC et de l'Udefec, sur le fondement d'une loi française de 1936 sur les groupes de combat et les milices armées. Alors que la vague répressive a déjà débuté en mai 1955, le décret du 13 juillet 1955 officialise cette interdiction et ouvre une nouvelle séquence obligeant les militant·es à entrer en clandestinité, soit en se réfugiant dans les premiers maquis, soit en faisant le choix de l'exil vers le *Southern Cameroons*.

839

Cette nouvelle séquence est marquée par une intensification des répressions *via* de multiples dispositifs de contrôle de la vie civile, politique et médiatique. Le rapport insiste, d'abord, sur le *containment* des idées nationalistes par la mobilisation de la bureaucratie et de divers acteurs profrançais (ou partisans de la France) au sein de la société coloniale (chefs, membres des partis de collaboration, des missions chrétiennes ou des mouvements associatifs). La nomination de Pierre Messmer comme Haut-Commissaire en avril 1956 intensifie cette politique qui vise, dès lors, à encadrer strictement le processus d'accession à l'autonomie du Cameroun après le vote de la loi-cadre du nouveau ministre de la France d'Outre-mer, Gaston Defferre. Le nouvel État « sous tutelle », institué en mai 1957, laisse toujours un rôle majeur aux autorités coloniales, malgré la nomination d'un gouvernement dirigé par le « premier » Premier ministre camerounais, André-Marie Mbida, choisi pour son inclination pro-française et anti-upéciste. Pour mettre un terme à l'affrontement politique né en mai 1955, des négociations avec l'UPC sont, un temps, envisagées, mais rapidement freinées, notamment du fait du refus, partagé par plusieurs hommes politiques camerounais, de voter une loi d'amnistie qui permettrait le retour des leaders upécistes sur la scène légale. Ainsi, le vote de cette loi est retardé jusqu'en février 1958. Si une répression militaire a lieu simultanément dans le sud du Cameroun, les autorités se rallient pourtant progressivement à des solutions plus politiques, ce qui provoque une crise majeure entre André-Marie Mbida, intransigeant avec les upécistes, et le nouveau Haut-Commissaire, Jean Ramadier, nommé en février 1958, et favorable à la négociation. Les archives de ce dernier, confiées à la Commission, ont permis de préciser le déroulé de ce « bras de fer » qui aboutit au renvoi de Mbida et au rappel de Ramadier sur Paris, désavoué et démis de ses fonctions par le ministre de la France d'Outre-mer, Gérard Jaquet, du gouvernement de Félix Gaillard.

Cette section souligne également que cet épisode constitue un point de rupture dans l'histoire du Cameroun : désormais, les projets d'indépendance et de réunification, mis en avant depuis près d'une décennie par l'UPC, sont portés et instrumentalisés par le nouveau Premier ministre, Ahmadou Ahidjo, et par Xavier Torrè, le nouveau Haut-Commissaire, alors qu'ils intensifient la répression militaire contre les combattant·es upécistes dans le sud et l'ouest du Cameroun. En parallèle de ce contrôle politique, la répression administrative s'abat sur celles et ceux qui portent les idées upécistes dans la société civile ou affichent leur sympathie à son égard : certains fonctionnaires sont muté·es ou licencié·es ; les syndicalistes, progressivement muselés ; des chefs protestataires destitués et exilés ; et les militant·es, notamment étudiant·es, mobilisé·es en métropole sont soigneusement surveillé·es et censuré·es : la

répression s'exporte ainsi hors des frontières de tutelle. La répression judiciaire, déjà massive lors du moment 1955, se poursuit, s'intensifie et se durcit.

En 1956, face aux tentatives d'union entre l'UPC et d'autres hommes politiques camerounais, les premières élections au suffrage universel de décembre sont étroitement contrôlées par les autorités coloniales, et ce d'autant plus que le Comité national d'organisation (CNO), organisation paramilitaire de l'UPC, appelle à leur boycott ou à leur entrave par des actions armées. Notre étude porte de nouveaux regards sur le rôle des autorités coloniales dans la « bataille des opinions » lancée après mai 1955. Aidée par une presse de collaboration et une société française plutôt indifférente, sinon anti-upéciste, la propagande officielle, particulièrement active au Cameroun et à l'étranger, dresse le portrait biaisé d'une UPC perçue au seul prisme de ses actions armées, qualifiées de « terroristes », pour mieux délégitimer son projet politique. Elle se double de divers dispositifs de contrôle médiatique, *via* la radio, le cinéma, la littérature ou la censure postale, alors que l'UPC clandestine peine à diffuser son propre récit faute de moyens. La répression touche également la presse indépendante, victime de pratiques de censure et d'arrestations ciblées contre ses journalistes les plus protestataires, dont plusieurs, tel que Marcel Bebey Eyidi, sont condamnés à des peines de prison.

Enfin, la Commission, toujours soucieuse de penser le mouvement indépendantiste dans son contexte global, insiste sur l'intensification de la répression hors des frontières de tutelle. D'abord au *Southern Cameroons*, où le *lobbying* français, timidement accueilli au début par les autorités britanniques, se solde par des actions policières conjointes et l'expulsion des leaders de l'UPC, contraints de s'exiler au Soudan en juillet 1957. À l'Onu, la diplomatie répressive française perdure contre ceux et celles qui essaient de porter la voix de l'indépendance à New York : de nouveau, on retrouve les mêmes stratégies de blocage administratif des auditions devant la Quatrième Commission, une politique d'alliances inter-impériales au Conseil de Tutelle et à l'Assemblée générale, une propagande anti-upéciste *via* l'intervention de sa délégation permanente et du chef du Service des relations extérieures, Xavier Deniau. Les impasses géopolitiques et organisationnelles de l'Onu, habilement exploitées par les autorités françaises, pérennisent la stratégie de musellement des upécistes. L'immense quantité de pétitions de protestation, envoyées à New York, ne peut être réellement traitée par les instances onusiennes, alors que la mission de visite envoyée sur place en octobre-novembre 1955, présidée par le diplomate haïtien Max Dorsinville censé investiguer, mais sans pouvoir de contrainte, le respect des accords de tutelle, est pieds et mains liés aux volontés des autorités coloniales.

Cette section, à l'aide d'archives des services de renseignement français et des documents déclassifiés, met aussi l'accent sur les pratiques de « maintien de l'ordre » dans la guerre menée contre les upécistes. Avant mai 1955, les autorités ont multiplié les initiatives sécuritaires, souvent de façon *ad hoc* et peu coordonnée, pour contenir les upécistes, *via* le renforcement des dispositifs de Sécurité, de la police, de la gendarmerie, d'une garde supplétive et de l'appareil judiciaire, tout en procédant à des opérations de surveillance à l'étranger.

L'interdiction de l'UPC en juillet entraîne la mobilisation accrue d'administrateurs, de magistrats, de militaires et de policiers français. De façon quasi expérimentale, des actions sont menées par l'administrateur Maurice Delauney, aidé d'une équipe de fidèles collaborateurs, qui déploie, dès 1956, des dispositifs sécuritaires et répressifs poussés en région Bamiléké afin d'éviter une extension de la guerre à l'ouest. Les réseaux de renseignement restent, certes, dispersés et parfois concurrentiels, mais ils façonnent une « culture de la surveillance » qui imprègne la société, se densifie au Cameroun, et s'exporte même en métropole. La répression policière se généralise à l'ensemble de la société coloniale, alternant entre contrôles d'identité, ciblage d'espaces de rassemblement tels que les marchés ou des domiciles privés, et surveillance des passages aux frontières. Le rapport souligne les pratiques d'arrestation préventive, des « rafles » qui, en plus de témoigner de l'arbitraire colonial et du recours à des mesures extra-légales, mettent à jour le recours à la torture et des personnes portées disparues – autant de violences observées en particulier dans les grandes villes, à l'ouest et dans le sud du Cameroun.

Enfin, la section propose, pour compenser un angle mort de la recherche sur cette guerre de décolonisation, de nouvelles analyses sur la répression judiciaire contre les militant-es upécistes. Instrumentalisée par les autorités, qui hésitent au départ entre clémence et intransigeance, cette justice biaisée se montre de plus en plus répressive jusqu'en 1958, dans l'espoir de faire taire les voix nationalistes et de les pousser à la reddition, tandis que la défense des upécistes, représentée par des avocat-es français-es, est régulièrement obstruée, voire refusée. Une étude spécifique a permis d'établir qu'une cinquantaine de femmes ont été jugées et condamnées entre 1956 et 1958, pour leurs activités politiques, après la dissolution des organisations politiques upécistes. Si elles subissent ici un sort similaire aux hommes qui militent, elles sont aussi exposées à des modes de répression spécifiques dans les structures de la police ou en prison avec des tortures distinctives dirigées contre elles. Ces violences systématiques, traversent la période étudiée par la Commission et sont abordées également dans la section 3.

Par ailleurs, les magistrats qui affirment leur indépendance vis-à-vis des autorités politiques et qui maintiennent une attitude mesurée dans leur exercice de la justice sont désavoués et rappelés en métropole. Les prisons, dont les conditions de détention sont dénoncées à l'époque, se révèlent aussi être des espaces répressifs où les mauvais traitements et la torture se déploient, dissimulés à l'opinion publique qui y est d'ailleurs peu concernée, tant le débat public est alors polarisé par « la question » en Algérie. Les assignations à résidence et la création de certains camps d'internement, dont celui de Bangou ou de Mbanga, sont progressivement envisagées comme des solutions extra-judiciaires à la lutte anti-upéciste. *In fine*, la section révèle l'intensité des pratiques policières et judiciaires employées contre l'UPC durant la guerre de décolonisation au Cameroun.

Parallèlement à ces répressions politique, policière et judiciaire, se déploie une répression plus spécifiquement militaire. Le rapport propose un panorama précis de l'histoire des combattant-es upécistes en distinguant ses deux principales organisations paramilitaires : le CNO dans le sud du pays et le Sinistre de Défense nationale du Cameroun (SDNK) dans l'ouest. Ces groupes n'ont au départ aucune expérience de la guerre et sont peu dotés en armes perfectionnées. Le CNO et le SDNK se structurent derrière des leaders, respectivement Gorgon Foe et Pierre Simo qui réussissent à mener des actions de 'guérilla'. Progressivement ils deviennent plus efficaces, mieux entraînés et armés grâce aux circulations matérielles et humaines se développant entre les maquis des différentes régions.

Notre travail analyse de façon précise les dispositifs militaires déployés pour lutter contre le développement des maquis en Sanaga-Maritime. Il dresse d'abord un état des lieux des « forces de l'ordre » en 1956, pour mieux souligner que celles-ci se renouvellent avec l'arrivée de nouveaux acteurs militaires ayant en partage, notamment, l'expérience de la guerre d'indépendance indochinoise. Outre les acteurs civils et les administrateurs, la section s'attarde sur les cadres militaires, qu'ils dirigent la Zone de défense d'AEF-Cameroun (les généraux Dio et Le Puloch) ou le Cameroun (les colonels Whitehouse et Crest de Villeneuve), ou qu'ils agissent au sein des unités locales. Les trajectoires du lieutenant-colonel Lamberton, de même que celles de ses principaux subordonnés (Paul Gambini, Gabriel Haulin, ou Georges Conan) ou des officiers des Affaires africaines employés spécifiquement à des fins de renseignement dans les territoires stratégiques, sont ici retracées grâce à l'exploitation inédite de leurs dossiers de carrière. Cette approche permet de restituer l'état d'esprit de ces acteurs qui, traumatisés par leur défaite face au Viêt-Minh, et s'estimant alors exposés à un même type de menace « subversive », plaident pour l'adoption de nouvelles techniques répressives, adaptées à la stratégie « irrégulière » de leur adversaire. Inspirés par les réflexions de Charles Lacheroy sur la « guerre révolutionnaire », leur pensée stratégique consacre dès lors la population civile comme enjeu et objet de l'affrontement armé.

Le rapport montre que les élections de décembre 1956 constituent un point de bascule vers l'affrontement armé au Cameroun, suite aux actions menées par le CNO. Est retracé le récit historique précis des événements qui entraînent le détachement de renforts dans une première zone d'exception : la Zone opérationnelle d'Éséka, théâtre d'une répression particulièrement brutale où se multiplient les arrestations et les opérations militaires, et dont le bilan s'élève à près de 300 victimes.

À ce sujet, la Commission documente de manière inédite le massacre d'Ékité du 31 décembre 1956, en croisant les archives militaires et les témoignages de proches des victimes pour déconstruire le récit officiel, qui présente cette violence collective comme une contre-attaque légitime, alors qu'elle relève d'un assaut à l'encontre de civil-es désarmés-es. Cette première phase de violences extrêmes se solde par l'enracinement de la guerre, alors que les autorités coloniales maintiennent une forte répression judiciaire et politique. Les maquis se reconstituent et le CNO reprend sa lutte, incitant le Haut-Commissaire à créer une nouvelle zone d'exception – la « Zone de pacification » (Zopac) de la Sanaga-Maritime, dont l'entrée en vigueur, à compter de novembre 1957, favorise l'intensification de la guerre, sous l'égide du délégué du Haut-Commissaire à Douala, Daniel Doustin, et de son chef militaire, le lieutenant-colonel Jean Lamberton.

Le rapport détaille les procédés d'organisation et de contrôle social dont les populations de la Sanaga-Maritime sont victimes, en amont même des opérations militaires *stricto sensu* : il montre que le commandement vise, en appliquant la « doctrine de la guerre révolutionnaire » (DGR), à les encadrer pour mieux faciliter la guerre contre les maquis. Il revient d'abord sur sa politique de déplacements forcés des civil-es vers des camps dits de « regroupement », inspirés des méthodes mises en œuvre par l'armée française au Cambodge. À l'aide des archives militaires de la Zopac, le rapport livre un récit précis de la pratique, pleinement assumée par les militaires comme un instrument 'contre-révolutionnaire' destinée à couper les liens familiaux ou sociaux entre les civil-es et les combattant-es. Les populations y sont l'objet d'une propagande intense de la part de l'administration coloniale et de l'armée française, qui préfèrent cependant parler, en la matière, d'« action psychologique ». Les caractéristiques propres de son application au Cameroun sont ici décortiquées, notamment au prisme des archives tenues par son principal artisan, le

journaliste André Boyer, en partie conservées aux archives diplomatiques de Nantes. Cette propagande montre de manière inédite que cette « action psychologique » se concentre progressivement dans les camps de « regroupement », où elle doit contribuer à persuader les populations déplacées du « bien-fondé » d'un maintien des nouveaux « villages » au-delà de la répression des maquis et souligne également la généralisation de la précarité économique résultant de leur déracinement.

Notre étude détaille également les enjeux, les modalités et les conséquences des opérations militaires menées dans la Zopac. Elle met ainsi en lumière le rôle crucial joué par la recherche du renseignement, objet de toute l'attention des militaires. Tout en décrivant ses processus de recherche, le rapport déconstruit l'argumentaire du lieutenant-colonel Lamberton, qui affirme privilégier alors la manipulation psychologique des prisonnier·ères pour mieux se dédouaner des violences commises sous ses ordres : bien que rares, des sources écrites ou orales permettent de rendre compte des pratiques de torture. Elles sont au fondement de la chaîne d'actions qui rend possible les opérations spécifiques menées dans le cadre de la 'guerre contre-révolutionnaire' : actions de « surveillance » et opérations de terrain pratiquées en petites unités par le biais, parfois, de « ratissages » massifs. Passées au crible d'un discours critique de leur sémantique, les archives des journaux de marches et des opérations d'unités, laissent entrevoir les violences alors exercées arbitrairement contre les combattant·es, mais également contre les civil·es, comme le meurtre des « fuyard·es abattu·es », un terme qui fait ici écho aux violences de la guerre d'indépendance algérienne. L'objectif des militaires est de détruire les maquis en visant plus spécifiquement leurs chefs, tel que le chef de l'état-major du CNO, Isaac Nyobè Pandjock, tué par une patrouille française le 17 juin 1958, et surtout le principal leader de l'UPC, Ruben Um Nyobè.

Le rapport consacre une approche complète de la traque qui conduit à son assassinat, le 13 septembre 1958, en croisant les archives disponibles et les témoignages oraux, dont il souligne les divergences et leurs poids sur la mémoire du conflit. Sa mort est l'occasion de saisir ses documents, parmi lesquels se seraient trouvés ses célèbres carnets personnels, constitués, notamment, de descriptions oniriques. Les recherches de la Commission ont montré qu'ils ne sont pas aujourd'hui conservés dans les archives françaises et que la seule retranscription publiée par le journaliste Georges Chaffard, dont les archives ont été confiées par sa famille à la Commission, n'est, en fait, que la transposition d'un bloc-notes écrit et fourni par le lieutenant-colonel Lamberton lui-même, invitant l'historien·ne à se montrer prudent·e sur son origine.

Pour finir, la section tente d'esquisser un bilan de cette répression après la dissolution de la Zopac, deux mois après la mort du *Mpodol*. Déconstruisant le discours sur les « ralliements » des upécistes qui sont autant de redditions déguisées en pseudo-actes d'allégeance, elle souligne aussi l'importante mortalité (de 355 à 400 morts) de ces « opérations de maintien de l'ordre », très largement en deçà de la réalité que ses protagonistes assument comme une guerre.

SECTION 3

Les autorités françaises au cœur du processus de transition camerounaise (1958-1964) : un tournant ?

La réflexion engagée, dans cette section, sur le « moment 1960 », durant lequel est discuté la fin officielle de la tutelle sur le Cameroun, montre que l'indépendance formelle ne constitue absolument pas une rupture nette avec la période coloniale. Celle-ci marque au contraire l'entrée dans un processus de transition politique, qui s'étend de février 1958 à avril 1965, une période loin de mettre un terme à l'implication des autorités françaises dans la répression des mouvements désormais d'opposition – ce que la nouvelle situation institutionnelle du Cameroun aurait dû faire cesser au nom de l'indépendance et du principe de souveraineté.

Sont examinés les tenants et les aboutissants d'un débat important visant à qualifier au plus juste les nouvelles relations issues de cette transition qui, bien qu'étant asymétriques, reposent sur une forme de collaboration dont s'emparent certain·es acteur·rices du pays. Au premier chef, Ahmadou Ahidjo, *outsider* du jeu politique camerounais, originaire du nord, qui occupe un rôle central dans cette période de transition largement pilotée par la puissance tutélaire : il devient « l'homme des Français ». Sa nomination comme Premier ministre (février 1958), précède de peu la crise de mai 1958, qui, en favorisant le retour du général de Gaulle au pouvoir, consacre un nouveau président favorable à la préservation de l'influence de la France en Afrique subsaharienne et *a fortiori*, au Cameroun. Alors qu'un statut transitoire est adopté pour accompagner le processus d'indépendance, le rapport met en lumière le rôle joué par la mission de visite du Conseil de Tutelle de l'Onu qui se rend, en octobre 1958 dans un Cameroun aux allures de

village « Potemkine » tant son enquête, dans un contexte de fortes tensions, est une fois de plus limitée et contrôlée. Les conclusions de la mission, acquise à la rhétorique anti-upéciste, l'amènent *in fine* à soutenir sans concession le gouvernement camerounais, qui obtient la fin de la tutelle de l'Onu en mars 1959, tout en confisquant la parole de ses citoyen·nes sur les formes du régime à venir. Le rapport insiste alors sur la manière dont Ahidjo, président du nouvel État en avril 1960, son gouvernement et quelques responsables politiques camerounais, construisent un régime autocratique et autoritaire avec le soutien des autorités françaises, représentées par des conseillers et des administrateurs qui accordent leur blanc-seing aux mesures répressives alors adoptées. Le travail de la Commission montre que certains acteurs français accompagnent aussi la rédaction de la Constitution du Cameroun, dont Michel Debré, alors garde des Sceaux, qui est promulguée en mars 1960 et modifiée en 1961 avec la création d'une République fédérale. Celle-ci installe un régime présidentiel fort qui, malgré la levée de l'interdiction de l'UPC en février 1960, continue à réprimer ses militant·es et ses leaders – qui, à la différence de la plupart des acteurs du champ politique camerounais, refusent de se « rallier » au parti « unifié », puis « unique », qu'Ahidjo leur impose alors.

Soucieuse de caractériser la transition politique camerounaise contrôlée par les autorités françaises, cette section offre aussi une étude minutieuse de l'ensemble des accords dits de « coopération » marqué par un processus de négociation déséquilibré entre acteurs camerounais et français. Celui-ci s'échelonne de 1958 à 1961 et se traduit par l'adoption de textes provisoires puis par leur officialisation sous la forme de traités bilatéraux, dont certains restent secrets au bénéfice des intérêts français. Au-delà des secteurs économiques, culturels et judiciaires, le volet militaire de ces textes, les accords de Défense, envisage la poursuite de la participation de l'armée française au « maintien de l'ordre ». Le rapport montre ainsi à quel point l'accord trouvé entre les deux gouvernements est le fruit d'une conjonction d'intérêts, qui souligne leur interdépendance naissante : pour le gouvernement camerounais, il s'agit d'assurer sa stabilité et des moyens militaires conséquents dans un contexte où l'action armée de l'Armée de Libération Nationale du Kamerun (ALNK), nouvelle organisation militaire de l'UPC, tend à s'intensifier ; pour le gouvernement français, il s'agit d'œuvrer, au-delà du bon déroulement d'une décolonisation scrutée à l'international, au maintien d'un chef d'État sur lequel il a parié pour garantir la pérennité de son influence en Afrique. Légitimant ainsi le maintien, et même le renforcement des troupes françaises au Cameroun, ces textes créent les conditions d'une continuité postcoloniale de la participation de la France à la répression de mouvements d'opposition – dans un pays pourtant, en théorie, désormais « indépendant ».

Notre étude souligne également comment le gouvernement français, *via* son ambassade, son réseau consulaire et ses coopérant·es, s'adaptent au nouveau régime autoritaire pour préserver leur influence dans un jeu de *realpolitik* jusqu'ici peu étudié, mais déterminant dans l'évolution des logiques répressives. Ce positionnement français s'incarne à travers l'installation du premier ambassadeur, Jean-Pierre Bénard, dont le parcours est très précisément retracé. Le rôle de cet ambassadeur est de relayer à Paris « la température » des relations avec le régime. Le rapport montre que, longtemps présenté comme une éminence grise, son rôle de conseil auprès du président Ahidjo est plus complexe : l'exploitation des fonds archivistiques de l'ambassade souligne l'évolution des rapports entre ces deux acteurs, rapidement unis dans une communauté d'intérêts qui les amène à se soutenir mutuellement, mais qui révèle que Jean-Pierre Bénard doit de plus en plus composer avec un président et un certain nombre de responsables camerounais qui souhaitent agir de manière autonome. La coopération française est aussi particulièrement marquée au sein de la justice. La mise en place d'un « état d'urgence » au Cameroun s'inspire des mesures existant en France au début de la V^e République, probablement à cause de la présence de spécialistes du droit dans la coopération. De leur côté, les magistrats s'insèrent dans les rouages d'un appareil judiciaire camerounais tourné vers la répression de l'opposition politique, ce qui crée des tensions avec leur ministère de tutelle. Le rapport montre que la position des autorités françaises consiste alors à soutenir le régime d'Ahidjo en évitant la compromission de coopérants français dans les procès politiques, tels ceux d'André-Marie Mbida, Charles Okala, Marcel Bebé-Eyidi et Théodore Mayi Matip en 1962. Cela n'empêche pas les magistrats de jouer un rôle majeur dans l'évolution autoritaire, mais la section démontre que leur influence régresse au fur et à mesure de la camerounisation de l'État, à l'exemple du magistrat Francis Clair, conseiller juridique du ministre des Forces armées, Sadou Daoudou. Si son influence est déterminante sur la recomposition de la législation pénale, elle se heurte, lors de la réforme de la justice militaire d'octobre 1963, à la détermination des décisionnaires camerounais.

Cette section montre également la part active jouée par les coopérants français, dans la transmission d'un appareil sécuritaire au Cameroun indépendant, en particulier dans la création d'une Sûreté fédérale et d'une police politique, le Service des études et de la documentation (Sedoc), au service de la répression des opposant·es. Le coopérant Maurice Odent en est l'architecte majeur, avant de céder la place au policier camerounais Jean Fochivé. Les « réseaux » de Jacques Foccart, le Secrétaire général aux Affaires africaines et malgaches, conseiller du président Charles de Gaulle, sont aussi au cœur des contributions françaises au « maintien de l'ordre » dans le Cameroun indépendant : d'abord

via des actions de surveillance organisées par les services de renseignement français, en particulier le Service de la documentation extérieure et de contre-espionnage (Sdece), mais aussi à l'aide de coopérants qui participent, au Cameroun et en France, à la formation de policiers. À l'aide d'archives françaises déclassifiées, le rapport met aussi en avant le rôle de coopérants français dans des unités de recherche de renseignement, les Brigades mixtes mobiles, qui déploient, au nom de la lutte anti-upéciste, de nombreuses violences. Ainsi, les trajectoires des principaux protagonistes comme Georges Conan, André Gerolami, Ernest Charoy ou Henri Grattarola sont retracées afin d'identifier leur rôle exact jusqu'en 1962. À l'aide de témoignages oraux, et à rebours des non-dits des archives écrites, le rapport éclaire en particulier le recours à la torture lors d'interrogatoires menés par ces unités sous commandement de policiers français. Ces pratiques de renseignement et de « maintien de l'ordre », réappropriées par les autorités camerounaises après le départ des coopérants, montrent le legs colonial que constitue la routinisation de la violence politique.

Pour pleinement saisir la dimension globale et connectée de la répression, cette section reconstitue aussi l'influence française dans le processus de réunification avec les zones administrées jusqu'alors par le Royaume-Uni. Celle-ci passe, d'abord, par une collaboration étroite avec les autorités britanniques afin de faire disparaître l'UPC du *Southern Cameroons* par le recours à des arrestations ciblées et des expulsions vers la zone sous administration française. Elle pousse les Britanniques à mener une guerre avec leurs propres troupes d'octobre 1960 à septembre 1961, période pendant laquelle le *Southern Cameroons* n'est plus administré par le Nigeria, mais directement par Londres. Cette collaboration se caractérise également à partir de 1958, par un soutien actif à la réunification, une des revendications de l'UPC, désormais instrumentalisée par les autorités françaises. Après l'indépendance du Cameroun sous tutelle française, elles poursuivent leur action de *lobbying* auprès des différents acteurs camerounais, lors du référendum favorable de février 1961 et à l'occasion de la conférence de Foumban, en juillet 1961. Si le *Northern Cameroons* obtient son indépendance en intégrant le Nigeria, le *Southern Cameroons* devient indépendant en rejoignant la République du Cameroun en octobre, à la faveur d'un interventionnisme français pensé au nom de la stabilité du régime d'Ahidjo. Cette action hors des frontières de l'ancienne tutelle est doublée d'interventions, parfois violentes, contre les upécistes installés à l'étranger. Elles concernent d'abord les étudiant-es vivant en France, dont certains sont expulsés sur demande du gouvernement camerounais : si les autorités françaises consentent à faire interdire la section en France de l'UPC en 1963, le rapport signale aussi leur progressive réticence à procéder à ces mesures répressives sur le territoire métropolitain, pour des raisons de droit et par désintérêt progressif pour ce type d'action. Celles-ci sont toutefois conscientes de la nécessité de surveiller étroitement les leaders upécistes en exil, d'abord au Caire où ils et elles se sont réfugiés en septembre 1957, puis dans d'autres États alliés à leur cause, au Ghana, en Guinée et dans certains pays de l'est. Toutefois, cette surveillance a une efficacité de plus en plus limitée. Les échecs des actions upécistes à l'Onu, leurs divisions internes et la politique étrangère du Cameroun affaiblissent la stratégie diplomatique du mouvement à l'international, alors incarnée par son principal leader, Félix-Roland Moumié.

Sa mort porte d'ailleurs un coup d'arrêt presque total à cette stratégie. Son décès par empoisonnement le 3 novembre 1960 révèle les stratégies françaises déployées pour mettre fin, notamment, au projet de gouvernement révolutionnaire provisoire kamerounais pensé par le président de l'UPC en Guinée. À partir d'archives suisses et françaises déclassifiées, le rapport offre d'importantes précisions sur la trajectoire de l'assassin de Moumié, William Bechtel, agent dormant expérimenté, déjà sollicité pour des *covert actions* au service du Sdece. Notre récit reconstitue, heure par heure, le scénario de cet empoisonnement perpétré dans un restaurant genevois, alors que Bechtel a réussi à approcher le leader upéciste en se faisant passer pour un journaliste. Sous mandat d'arrêt, Bechtel, protégé par divers soutiens militaire et politique, n'est arrêté que quinze ans plus tard : jugé en Suisse en 1980, il bénéficie d'un non-lieu. Le rapport caractérise la chaîne de décisions à l'origine de cet assassinat, par essence secret, mais discuté par plusieurs acteurs, impliquant notamment des autorités françaises souhaitant protéger la viabilité du régime d'Ahidjo sur le long terme. Le rapport montre qu'il s'agit d'un assassinat politique impliquant la responsabilité du gouvernement français.

Insérées dans le contexte politique et diplomatique posé, les années 1958-1964 constituent aussi un tournant sur le plan militaire. Le rapport s'est en grande partie appuyé sur des archives militaires, notamment les dossiers de carrière des hommes au cœur du dispositif, sur les archives privées du général Max Briand mises à la disposition de la Commission ainsi que sur de nombreux témoignages, pour offrir une analyse précise du réinvestissement massif des troupes françaises dans la répression des mouvements d'opposition et notamment du « bras armé » de l'UPC, l'ALNK après janvier 1960.

Les violences atteignent leur paroxysme lors du premier semestre de l'année 1960, du fait de l'impératif fixé à l'armée française de réduire au maximum, avant les élections législatives d'avril 1960, la capacité d'action de l'ALNK

sur le terrain. Les archives militaires ont permis de dresser un historique précis des maquis, soulignant les déplacements sur le terrain des groupes de combattant-es comme les rivalités croissantes entre leurs chefs. Les stratégies et tactiques des chefs au sommet du dispositif de l'ALNK ont pu être clarifiées, notamment les rôles de Martin Singap à partir de 1959 et d'Ernest Ouandié qui lui succède en 1961. L'originalité du rapport consiste à montrer que ces maquis ne se réduisent pas à l'ouest du Cameroun, mais qu'ils persistent aussi en Sanaga-Maritime et dans le Nkam. Les groupes de combattant-es sont généralement dirigés par différents leaders entre lesquels les rivalités s'exacerbent : Martin Singap et Paul Momo dans l'ouest, Étienne Bapia et Makanda Pouth en Sanaga-Maritime. Ces actions armées s'étendent jusque dans les villes camerounaises, en particulier Douala qui voit se développer des stratégies de 'guérilla' urbaine, jusqu'ici moins bien étudiées : la Commission a pu éclairer le déroulé de plusieurs attaques menées contre des lieux où vivent les Européen-nes, la nuit du 27 juin 1959, le 30 décembre 1959 et en avril 1960 – des stratégies poursuivies jusqu'en 1961.

La section souligne également la réaction des autorités françaises à cette recomposition de la lutte armée, en analysant les nouveaux dispositifs pensés à l'approche de l'indépendance et qui constituent le cadre militaire dans lequel est menée la répression sur le terrain. L'un des principaux apports de la Commission est ici de proposer une chronologie institutionnelle des dispositifs, mais aussi un récit non linéaire de l'implication militaire française, marquée par des hésitations entre 1958 et 1961 dont la manifestation la plus emblématique reste la succession de ces dispositifs d'exception. Le rapport montre ainsi que la période de novembre 1958 à avril 1959 marque un premier reflux de l'armée française dans l'ouest du pays : les nouveaux enjeux du « maintien de l'ordre » à l'approche de l'autonomie réfrènent l'administration et le gouvernement camerounais, qui se refusent à autoriser la reproduction des moyens militaires utilisés en Sanaga-Maritime par crainte qu'ils leur aliènent les élites et les populations locales en prévision de l'indépendance et des élections législatives qui doivent s'ensuivre. La situation mécontente les militaires français qui accélèrent leur repli dans les garnisons, mais la multiplication des actions armées de l'ALNK alimente la crainte d'une perturbation du processus de transition. Les deux gouvernements s'accordent alors sur un réinvestissement de l'armée française dans l'ouest du Cameroun, où se déploient, à partir de janvier 1960, de nouveaux responsables militaires – dont les principaux sont le général Briand et les lieutenants-colonels Gribelin et Laurière entre février 1960 et janvier 1961. Leurs parcours sont l'objet d'une présentation inédite, qui souligne leur expérience partagée de l'Indochine, mais aussi et surtout de la guerre d'indépendance algérienne. Sous commandement français, mais sous l'autorité du gouvernement camerounais, les opérations militaires s'intensifient alors, au prix de milliers de vies humaines et d'un bouleversement global de la société rurale locale. Elles sont d'autant plus massives et brutales, qu'elles doivent permettre un désengagement rapide des nombreuses troupes françaises investies dans un pays désormais indépendant.

Notre travail propose également une approche inédite du rôle de la Mission militaire française (MMF) chargée d'organiser la création, la formation et l'encadrement de l'armée camerounaise. Tissant un historique précis de ce processus, elle souligne qu'il suscite des tensions entre Paris et Yaoundé, et surtout entre le général Briand et le général Sizaire, commandant de la Zone d'Outre-mer (ZOM) n°2, dont les archives, jusqu'ici peu étudiées, sont ici largement exploitées. Intervenant directement auprès du Premier ministre Debré, le premier s'efforce à ralentir le désengagement des troupes de la Zom n°2, puis à maintenir des unités dans l'ouest du Cameroun où elles continuent à participer aux opérations militaires jusqu'en janvier 1962. Le massacre de Tombel, en août 1961, dont le rapport révèle l'importance, amorce la fin de cet ultime investissement militaire français : ne restent plus, dès lors, que les coopérants de la MMF, le colonel Blanc, chef de l'armée camerounaise jusqu'en 1966, et les commandants Le Gales et Dumas, chargés d'encadrer les bataillons camerounais. Le rapport montre que leur influence est cependant progressivement mise à mal par la camerounisation de l'appareil militaire, soulignant la capacité croissante des cadres camerounais à agir en fonction de leurs propres intérêts, loin de l'image d'acteurs dominés unilatéralement par les coopérants français.

Après 1960, on observe une intensification des opérations conduites sur le terrain, mais aussi dans les déplacements forcés de civil-es, : l'analyse de leur histoire, et donc de celle des camps de « regroupement » dans l'ouest du Cameroun, est l'un des apports majeurs de la Commission. La troisième section déconstruit d'abord la rhétorique militaire qui les présente comme autant de « retours à la légalité » : bien loin d'être « volontaires », les populations sont contraintes de se « regrouper » dans des camps surveillés par l'armée, appuyée par l'administration locale. Cette partie dresse un historique précis de la pratique : elle en souligne ainsi les principales dynamiques, nomme les groupes sociaux concernés, propose un état des lieux du bouleversement introduit dans la répartition spatiale de la population – tout en soulignant que l'armée camerounaise s'en approprie progressivement la pratique, opérant des « regroupements » en Sanaga-Maritime et dans le Nkam.

Par ailleurs, le rapport revient en détail sur les stratégies d'encadrement des populations civiles, notamment la mise en œuvre d'une politique d'« autodéfense » : là encore, la section propose d'approfondir un récit chronologique jusqu'alors tenu, des premières expériences menées dans l'arrondissement de Mbouda, à leur généralisation dans les camps de « regroupement » de la région Bamiléké. Les « autodéfenses » jouent un rôle crucial dans la structuration et la surveillance de ces derniers, objet d'une sous-partie inédite dans le rapport de la Commission, qui pointe le rôle des militaires français grâce à de nouveaux témoignages recueillis par l'Institut national des études démographiques (Ined) auprès des populations déplacées. Ce texte rappelle aussi que l'élite des « autodéfenses » est enrôlée dans des unités supplétives – les commandos de la « garde civique », impliqués dans les opérations militaires. Leur histoire est mise en valeur pour mieux souligner le rôle crucial des officiers français, du capitaine Plissonneau, chargé de leur instruction, à l'administrateur Maurice Quezel-Colomb qui en encadre la formation « civique », en passant par les nombreux officiers de gendarmerie les dirigeant sur le terrain, même après 1961. Le rapport montre que les « gardes » sont des acteurs majeurs de la guerre : ils développent des pratiques souvent arbitraires à l'égard des civil-es, notamment dans les camps de « regroupement » où leurs violences ont laissé une trace indélébile dans les mémoires collectives.

La Commission détaille enfin les violences commises au cours ou en marge des opérations militaires, contre les combattant-es et les civil-es, en soulignant notamment le mitraillage et le bombardement aérien d'habitations, particulièrement importants dans l'ouest du pays. L'étude des rapports émanant de l'armée de l'Air permettent de confirmer que le napalm n'a pas été utilisé au Cameroun, mais que des cartouches incendiaires, particulièrement dévastatrices, ont été commandées par le général Briand et utilisées, notamment en avril-mai 1960. Elles provoquent des destructions et incendies de cases, sans qu'il soit possible de fixer un bilan exact du nombre de victimes. Néanmoins, la Commission tient à rappeler que la mortalité de ces opérations reste conséquente : si le cumul des estimations militaires officielles permet d'évaluer le nombre de « combattant-es tué-es entre 1956 et 1962, période de plus forte implication des troupes françaises, à quelques 7500 individus, la prise en compte des victimes totales s'élève plus probablement à plusieurs dizaines de milliers de Camerounai-ses.

Dans ces violences, le rapport s'est intéressé à la traque des leaders les plus importants de l'ALNK comme Paul Momo et Jérémie Ndéléni qui sont tués tous les deux en novembre 1960. L'étude des archives militaires françaises et celle de la sous-préfecture de Mbouda ont permis de retracer que le premier est tué lors d'une opération menée à Bahouan par l'adjudant-chef français Raymond Bechet. Le second, Jérémie Ndéléni, est lui tué à Bamendjo dans une opération menée par le capitaine Plissonneau, deux opérations conduites sur le terrain par des cadres français et des auxiliaires camerounais. Malgré nos recherches actives, il a été toutefois difficile d'approfondir certains événements sur lesquels la Commission avait à cœur de progresser, comme l'incendie du quartier Congo, à Douala le 24 avril 1960 : aucune nouvelle source n'a permis de confirmer la présence de militaires français, ni d'actions menées à leur demande. La répression française est également associée à des lieux traumatiques comme les chutes de la Metche, dans l'ouest, près de Bafoussam. L'étude du dossier de carrière du gendarme André Houtarde, retrouvé par la Commission, les témoignages de la famille de l'écrivain Jacob Fossi, ceux du chef Soukoudjou (roi des Bamendjou) et de Michel Clerget (fils du gendarme Jean Clerget commandant la brigade de Bafoussam) confirment néanmoins le fait que des prisonnier-ères, dont l'identité n'est pas précisée, y ont été jeté-es par des unités sous commandement français et qu'une opération de cette nature a eu lieu en septembre 1959.

À la vue de l'intense répression déployée sur le terrain, entre 1958 et 1965, et des traumatismes toujours présents dans les mémoires locales, la Commission s'est interrogée sur l'emploi du mot « génocide » en confrontant sa définition et sa jurisprudence aux arguments développés par des acteurs de l'époque et des ouvrages contemporains, pour qualifier cette période de la répression militaire. Si la Commission ne dispose d'aucune compétence juridique pour qualifier de ces pratiques de « génocidaires », il est indéniable que ces violences ont bien été extrêmes car elles ont transgressé les droits humains et le droit de la guerre.

SECTION 4

Entre interdépendance et émancipation : quelles influences françaises dans la répression des mouvements d'opposition au Cameroun entre 1965 et 1971 ?

La quatrième et dernière section insiste sur la reconfiguration, entre 1965 et 1971, des relations d'interdépendance entre la France et le Cameroun, ici perçues au prisme des enjeux politiques, diplomatiques et militaires liés à la continuité de la répression des mouvements dits d'opposition au régime du président Ahidjo. S'il a été impossible de mobiliser la plupart des archives camerounaises postérieures à 1964, les recherches menées par la Commission ont permis de réunir, en quantité et en valeur suffisamment conséquentes, d'autres sources alternatives, dont les écrits de coopérants militaires ou les archives privées de l'ambassadeur Francis Huré, pour aborder empiriquement cette vaste question encore largement méconnue. Cela a permis de restituer la complexité de cette interdépendance, pour souligner autant la capacité d'influence de la France au Cameroun que ses limites croissantes.

Cette section se concentre d'abord sur l'évolution de la coopération militaire, qui conduit à la création de l'Assistance militaire technique (AMT) en 1965. Elle étudie le parcours de ses principaux acteurs afin de situer leur influence réelle au sein de l'armée camerounaise : de celle du colonel Blanc, que le président Ahidjo s'emploie à conserver comme conseiller alors qu'il est rappelé en France dans un moment de rupture, à celles de coopérants moins connus. Ainsi, le rapport pointe le rôle essentiel du colonel Desgratoulet auprès du ministre des Forces armées, ou des colonels Renan et Varney, conseillers de l'ambassadeur de France, dont l'action permet notamment d'assurer l'équipement matériel des unités camerounaises. Le rapport quantifie cette aide et les voies qu'elle emprunte pour alimenter l'effort de guerre camerounais. Il montre ainsi que la fourniture d'équipement militaire dépend à la fois d'une procédure « normale » fixée par les accords de 1960, mais aussi de cessions plus exceptionnelles, assurées par l'entremise des réseaux d'acteurs reliant Ahidjo à Jacques Foccart *via* l'ambassade – et ce, au détriment des positions du ministère de la Défense nationale, Pierre Messmer. L'installation du « second front » de l'ALNK sur la frontière congolaise, épisode encore peu connu que cette section vient éclairer, en souligne tous les enjeux : des combattant-es upécistes s'installent à l'arrière de la frontière sud, sous l'impulsion de Castor Osendé Afana et avec l'appui potentiel du régime d'Alphonse Massamba-Débat à Brazzaville, à compter de 1965.

Si, pour Ahidjo, ce soutien français est nécessaire à la répression de l'opposition, le gouvernement français entend, en retour, favoriser ce partenaire africain afin d'assurer ses débouchés commerciaux et industriels ou de lui imposer un certain conformisme diplomatique à l'égard de ses propres positions à l'Onu. Si la contrainte française pèse sur la latitude d'action du président camerounais, cette partie souligne aussi la capacité de ce dernier à instrumentaliser l'interdépendance pour obtenir le matériel dont son armée a besoin, mettant à profit un contexte postcolonial qui l'a consacré au sommet de l'État ; il n'hésite pas à faire planer sur l'influence française, la menace des effets délétères que pourraient avoir la fragilisation de son pouvoir personnel. S'il obtient souvent satisfaction, notre récit montre l'issue fluctuante de ses tentatives à l'égard d'un partenaire qui n'est pas toujours à même de lui fournir l'aide militaire souhaitée, ni d'ailleurs enclin à le faire, ce qui favorise la recherche d'autres fournisseurs. Cette dimension stratégique des acteurs camerounais, dont la section souligne qu'elle s'accroît à tous les échelons avec la camerounisation de l'appareil militaire, réduit *in fine* l'influence française – sans jamais la faire disparaître.

Néanmoins, le rôle et la responsabilité française dans la répression des mouvements d'opposition perdure après 1965. Outre le fait que des coopérants militaires soient maintenus, à la demande d'Ahidjo, à des fonctions de commandement au sein de la marine et de l'aviation, le personnel de l'AMT joue un rôle crucial en assurant directement la formation des cadres subalternes et supérieurs dans les écoles militaires du Cameroun, puis en organisant leur perfectionnement par des stages en France. Le rapport souligne le rôle de ces réseaux d'enseignement sur les représentations des officiers et hauts-fonctionnaires camerounais, pour qui la DGR constitue un incontestable legs colonial. Enracinée dans la pensée stratégique de l'armée nationale au moment où celle-ci se construit, elle en vient à constituer l'un des fondements doctrinaux du régime d'Ahidjo. Chiffres à l'appui, il démontre la routinisation d'une répression envers la société : l'encadrement des civil-es constitue un enjeu constant pour le pouvoir camerounais, qui recourt aux déplacements forcés, ou à des campagnes d'« action psychologique » à destination des populations déjà « regroupées ». Cette section montre que ce legs s'accompagne aussi d'une réappropriation et d'une adaptation par le régime Ahidjo menant des « campagnes antiterroristes » qui, si elles s'inspirent des précédents français, ont aussi un caractère original et une ampleur inédite. Les témoignages rassemblés par la Commission permettent par ailleurs de souligner la violence de cette répression, que l'ambassade de France relève, tout en soutenant le renforcement du régime autoritaire d'Ahidjo. Elle a bien conscience que la guerre contre l'UPC constitue désormais un prétexte

sécuritaire employé par un régime allié pour se maintenir : l'essentiel reste de maintenir les conditions d'une interdépendance garantissant l'influence française. Le gouvernement français en approuvant, soutenant et conseillant un État autoritaire s'est placé en contradiction avec ses valeurs républicaines, démocratiques et de respect du droit humanitaire.

Ainsi, les opérations militaires ont durablement bouleversé le peuplement rural camerounais. Les lieux vers lesquels l'armée française a déplacé de force, entre 1958 et 1961, des centaines de milliers de Camerounais-es, en Sanaga-Maritime et en région Bamiléké, ne disparaissent pas avec le départ des troupes militaires. Leur maintien constitue un problème économique et social pour le gouvernement camerounais qui privilégie, dans les faits, la « lutte antiterroriste » au développement économique et social. Notre recherche a permis d'esquisser le quotidien des camps de « regroupement », qui pour la plupart se maintiennent jusqu'à la fin de la répression des maquis au début des années 1970. Ils imposent alors aux civil-es des conditions d'existence particulièrement précaires : « déracinement », perte des moyens de production, insuffisance des ressources vivrières, misère et précarité, promiscuité et insalubrité – surmortalité et introduisent également une transformation plus durable du peuplement rural.

Enfin, cette quatrième section traite de l'ultime épisode de la guerre contre l'UPC, au prisme d'une approche novatrice des procès de Yaoundé et particulièrement de ceux d'Ernest Ouandié et Albert Ndongmo en janvier 1971. Elle repose sur l'utilisation approfondie de sources originales, provenant notamment du « fonds Foccart » et des archives du Comité international de défense d'Ernest Ouandié (Cideo), ou des témoignages d'acteurs de premier plan – notamment Mathieu Njassep – mettant en valeur l'intrication des procédures judiciaires, des tractations diplomatiques et des mobilisations internationales. *A contrario* des accusations évoquant « la main de la France » derrière cette affaire, le récit précis des événements permet de souligner l'absence de responsabilités françaises dans l'arrestation, le procès et l'exécution du dernier grand leader de l'ALNK. La Commission offre même une analyse circonstanciée des luttes d'influence auxquelles se livrent les différents services français, alors divisés en deux blocs. D'un côté, le ministère de la Justice, René Pleven, le ministre des Affaires étrangères, Maurice Schumann et la présidence de la République française, sont favorables à l'organisation d'un procès équitable permettant de respecter les droits de la défense et à l'abandon des exécutions capitales. De l'autre, la direction des Affaires africaines et malgaches et l'ambassade de France à Yaoundé se retranchent derrière le respect de la souveraineté camerounaise et le principe de non-intervention. L'analyse des négociations et des tractations souligne l'influence prépondérante de ce second bloc autour du président Ahidjo, auprès de qui l'ambassadeur, Philippe Rebeyrol, joue les porte-voix en particulier autour de la question des avocats de la défense, soumis à des pressions de la part du régime camerounais : tous sont commis d'office par peur d'être associés à l'affaire pour laquelle ils plaident. Une affaire, dont cette quatrième section souligne également l'écho international, tant du fait de la mobilisation pour un procès juste et équitable, ainsi que son instrumentalisation par Ahidjo, afin de marquer davantage encore son indépendance à l'égard de la France, en faisant peser notamment la menace d'une révision de la convention judiciaire et plus largement des accords de coopération de 1960. Elle survient d'ailleurs dès 1972, soulignant un reflux de l'influence française au Cameroun.

Enfin, cette dernière section propose une réflexion sur les échos de cette affaire, au-delà des bornes chronologiques imparties à la Commission, pour bien souligner que ces procès ne mettent pas un terme à l'interdépendance franco-camerounaise en matière de répression. Celle-ci a des répercussions sur le territoire français, du fait de la volonté du régime Ahidjo de contrôler les Camerounais-es présent-es en France, qu'il estime potentiellement enclin-es à verser dans l'opposition. Reste qu'en la matière, ses pressions diplomatiques ne jouent pas en sa faveur, et le rapport entend souligner ici le positionnement nuancé des autorités françaises : les hésitations à l'égard de l'expulsion d'Abel Eyinga, potentiel candidat à l'élection présidentielle, soulignent à la fois la volonté française de ne pas menacer la préservation des relations d'indépendance, mais aussi celle de faire primer l'État de droit. La censure de l'ouvrage de l'écrivain et enseignant Mongo Beti, *Main basse sur le Cameroun*, publié en 1972, illustre une même logique que retrace le rapport. Demandée par le gouvernement camerounais, elle illustre les concessions faites par les autorités françaises. Celles-ci, divisées sur les modalités de la censure, acceptent de faire interdire la publication considérée comme « étrangère » après avoir contesté la nationalité française de l'auteur. Lancé dans une bataille judiciaire de près de quatre ans, Mongo Beti fait face à diverses pressions politiques, médiatiques et administratives qui, de manière paradoxale, font le succès de son pamphlet. Sa nationalité française reconnue *in fine* par un tribunal en 1976, *Main basse sur le Cameroun* est de nouveau autorisé, signe d'une répression française moins marquée que ne l'auraient souhaitée les autorités camerounaises.

Nous espérons que ce rapport pour lequel nous avons travaillé à partir d'une historiographie déjà riche, avancé de nouvelles analyses, exploré de nouvelles archives, publiques et privées, camerounaises et françaises, soit utile à toutes celles et ceux qui ignoraient – et ils et elles sont nombreux-ses, notamment en France – ce triste passé colonial,

partagé avec le Cameroun. Mais nous souhaitons également qu'il offre une base solide pour celles et ceux qui souhaiteraient poursuivre des études sur les relations entre la France et le Cameroun ou sur l'histoire du Cameroun et plus généralement sur l'histoire coloniale de la France.

Nous nous félicitons aussi qu'il ait pu être produit, quelle qu'ait été la violence de ce passé, par une équipe franco-camerounaise dans un esprit d'entente et d'amitié.

La France au Cameroun : une chronologie (1945-1971)

